

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt trois, le vingt novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quatorze novembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Lynda PRUVOST a donné pouvoir à Michel VALLA, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Mickaël ONILLON, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Vincent BELLEAU, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN,

Absents excusés : Patricia BLANCHARD.

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D20112023_ 05 : Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune de Les Achards et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de fournitures de bureau,

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes des Achards en qualité de Coordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays des Achards, la commune de Les Achards et les communes adhérentes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures de bureau.
- Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

La secrétaire de Séance,

Sarah MICHON,



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 27/11/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

